



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION
18 JANVIER 2024
DATE D’AFFICHAGE
18 JANVIER 2024**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

OBJET

**SOUSCRIPTION D’UNE LIGNE DE
TRESORERIE INTERACTIVE**

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Stéphanie MARTINS VIANA, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Agostino MUZZIN, Charlène METAUT, Léa PHALIPPOUX.

Étaient absents excusés :

HUMBERT Guy Charles
SHEPS Mickaël
BOCQUILLON Fleurine
PERTHUIS Laurent
CAYSAC Julien
PYRKA Marie
ARAMINTHE Caroline

Donne pouvoir à :

PELAGE Alexa
SOUDET Alain
MARTINS VIANA Stéphanie
SHEPS Ariel
HERLIN Claire
MORVAN Mariannick
PHALIPPOUX Léa

Était (ent) absent (es) :

CHENU Laure - LESAGE Ghislaine - CHOUPAY Stéphanie - LESAGE Gilles

DELIBERATION

SOUSCRIPTION D’UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie afin de palier au décalage de trésorerie,

CONSIDERANT le projet de la Caisse d’Epargne Ile de France,

CONSIDERANT que c’est à l’Assemblée municipale qu’il revient de prendre la décision en la matière,

CONSIDERANT la volonté d’anticiper le bon équilibre du prochain exercice budgétaire 2024, avec un futur besoin de financement identifié,

CONSIDERANT l’avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2024,

Après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

AUTORISE la souscription d’une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d’Epargne Ile de France.

ADOpte le plan de financement à prévoir comme suit :

Ligne de trésorerie de 1 143 000€ (un million cent quarante-trois cent mille euros)
Durée de 4 mois maximum, à compter du 30 janvier 2024.

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et par les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire,
Mariannick MORVAN